

Chers parents,

Nous espérons que vous et vos enfants allez bien en cette période compliquée et inédite pour tous.

Suite aux décisions gouvernementales, les services de l'éducation nationale et la Ville ont décidé, conjointement, la réouverture progressive des écoles à compter du 12 mai 2020.

Afin de répondre à vos nombreuses questions quant aux modalités de mise en œuvre et d'organisation de l'accueil de vos enfants, la municipalité et les directrices des écoles vous en exposent les grands principes concertés avec les représentants des parents d'élèves.

Nous vous rappelons que la reprise de l'école se fait **sur la base du volontariat**. Le choix de remettre votre enfant à l'école ou de le garder chez vous vous appartient.

Par la suite, vous recevrez aussi des informations plus spécifiques sur les dispositifs proposés. Chaque école vous apportera donc des éléments complémentaires en fonction de sa spécificité.

Cette organisation vous est donnée bien entendu sous réserve des consignes nationales qui peuvent changer et se veut garantir les meilleures conditions sanitaires possibles dans le cadre de l'accueil de vos enfants.

Un accueil des enfants sur la semaine et sur les horaires de l'école

Qui et quand

- Du 12 au 23 mai, seuls les élèves de grande section, CP et CM2 seront accueillis. Les élèves des autres niveaux continueront à bénéficier d'un enseignement à distance comme c'est le cas actuellement.
- Du 25 mai au 3 juillet, tous les élèves seront accueillis exceptés les élèves de petite section et moyenne section.

Comment

- Les groupes accueillis seront constitués d'un maximum de 15 enfants pour les élémentaires et de 10 enfants pour les grandes sections maternelles.
- Les élèves seront accueillis dans leur école habituel par demi-groupe en alternance. Chaque école vous communiquera la liste des élèves en Groupe 1 et en Groupe 2. Vous trouverez en pièce jointe le calendrier des jours correspondants à chaque groupe.
- Pour les jours de la semaine où les enfants ne seront pas accueillis par les enseignants, la ville propose un service d'accueil gratuit aux mêmes horaires que ceux de l'école. Les enfants de petite et moyenne section ne sont pas concernés.

Ce service est accessible aux familles qui répondent aux conditions suivantes

- pour une famille monoparentale, que le parent travail sans possibilité de télétravail
- pour une famille avec 2 parents, que les 2 travaillent sans possibilité de télétravail.

Une attestation d'employeur vous sera demandée.

Vous devrez inscrire vos enfants sur des périodes prédéfinies en complétant le dossier qui vous sera proposé sur le site de la ville. Si vous ne pouvez pas réaliser cette opération en ligne, il vous faudra contacter le pôle enfance jeunesse de la ville aux heures d'ouverture de la Mairie au 0556955612.

Les horaires d'accueil

Afin de respecter les principes de distanciation sociale et d'éviter des regroupements importants devant les écoles, de permettre aux élèves de se laver les mains avant d'entrer en classe et d'éviter le brassage entre les groupes, des horaires d'arrivées échelonnées sont mis en œuvre.

- 8h20 : GS et CM2
- 8h30 : CM1
- 8h40 : CE2
- 8h50 : CE1
- 9h00 : CP

- Les autres horaires restent inchangés :

- pause méridienne : 11h30 -13h20
- fin des classes : 15h45. Vous devrez venir récupérer vos enfants à des endroits différents selon les classes ou à la fin de l'accueil proposé par la ville. Les lieux de sortie vous seront communiqués ultérieurement

La restauration scolaire

- Un service à table sera proposé pour les élèves accueillis à l'école. L'inscription via le site d'Ansamble est obligatoire. Si vous souhaitez que votre enfant mange à la maison, vous aurez la possibilité de le faire.

- Pour les élèves accueillis dans le cadre du service d'accueil mis en place par la ville, vous devrez **fournir un pique nique.**

Les autres services municipaux

Les transports scolaires sont suspendus jusqu'à nouvel ordre pour deux raisons

- l'impossibilité de faire coïncider les horaires d'entrées échelonnées de l'école et le ramassage scolaire
- les mesures sanitaires obligatoires ne permettent pas d'accueillir l'ensemble des enfants dans de bonnes conditions (distanciation sociale....)

Les Accueils périscolaires du matin du soir et du mercredi après midi **ne sont pas maintenus**, sauf pour les enfants des personnels prioritaires, du fait de la mobilisation des agents de la ville sur le temps scolaire. Des changements seront possibles en fonction des évolutions des conditions d'accueil et de la fréquentation des écoles.

Le service d'accueil pour les enfants des personnels prioritaires maintenu

L'accueil des enfants des personnels prioritaires déjà organisé depuis le 16 mars est maintenu. Les enfants pourront être accueillis sur leur école d'affectation de 7h à 19h

Ce service restera dédié aux enfants dont les parents travaillent sur site et dont l'un des deux au moins exerce une des fonctions listées ci-dessous

- personnels soignants
- personnels affectés aux missions d'aide sociale à l'enfance
- forces de sécurité intérieure et pompiers
- enseignants
- AESH
- conducteurs de transport public
- Personnel communal intervenant dans les écoles

Pour s'inscrire, il vous faudra prendre contact par courriel ou par téléphone auprès du Pôle enfance jeunesse de la ville (0556955612, secretariat-enfance@parempuyre.fr)

Les conditions sanitaires

Les groupes seront accueillis dans une classe réaménagée de manière à respecter la distanciation physique d'au moins un mètre et de limiter les croisements.

Pour vous tenir informé, un document récapitulatif l'ensemble des protocoles sanitaires vous est fourni en pièce jointe.

Il s'appuie évidemment sur les préconisations gouvernementales. Il pourra donc être modifié dans le temps en fonction de l'évolution de l'épidémie.

Votre rôle de parent

Pour que l'accueil de votre enfant se déroule dans les meilleures conditions, nous avons évidemment besoin de votre contribution.

Tout d'abord, nous vous rappelons que la reprise de l'école se fait **sur la base du volontariat**. Vous pouvez choisir de remettre votre enfant à l'école, ou bien choisir de poursuivre l'enseignement à domicile. Il est important à noter que votre choix doit s'inscrire dans le temps. Si vous décidez de remettre votre enfant à l'école, il doit venir tous les jours durant lesquels son groupe a classe. C'est pourquoi nous avons besoin de connaître votre intention concernant le retour à l'école de votre enfant.

Il est à noter que lorsqu'un niveau a repris, les enseignants sont en présentiel et préparent la classe, les supports seront fournis aux parents mais les enseignants ne pourront pas assurer l'enseignement en présentiel et en distanciel en même temps.

Ensuite, nous vous demandons :

- de prendre chaque matin la température de votre enfant. **Si celle-ci est supérieure à 37,8°C ou qu'il tousse, il faudra le garder à la maison.** Nous vous demanderons de laisser immédiatement un message sur le répondeur de l'école pour nous informer des raisons de son absence.
- de bien expliquer les gestes barrière à votre enfant, même si cela sera également fait en classe.
- de fournir à votre enfant une boîte individuelle et marquée à son nom de mouchoirs en papier.
- de fournir le pique-nique les jours d service d'accueil de la ville.

Nous vous demanderons la plus grande ponctualité afin de permettre de gérer le flux et de respecter les distances de sécurité lorsque vous viendrez déposer et récupérer votre enfant.

En conclusion, nous vous remercions de bien vouloir remplir et renvoyer le questionnaire ci dessous pour le 7 mai 2020.

Nous nous efforcerons de vous informer régulièrement de la situation de l'école par les moyens habituels. Nous sommes conscientes de l'investissement que nous demandons à vos enfants et à vous dans ce contexte si particulier, mais sachez que les personnels des écoles et les agents de la ville sont totalement impliqués pour permettre l'organisation d'un accueil dans les meilleures conditions sanitaires pour vos enfants

Certaines de votre compréhension et de votre implication, nous restons à votre écoute

Madame Béatrice de François
Maire de Parempuyre

Les directrice d'école de la ville de Parempuyre

Merci de bien vouloir préciser, par retour de courriel à l'école de votre enfant (copie à l'enseignant de la classe) si :

Pour la période du 12 au 25 mai pour les GS, CP et CM2

votre enfant reprendra la classe à compter du 12 mai selon les modalités définies ci-dessus.

votre enfant ne reprendra pas la classe, auquel cas vous vous engagez à poursuivre l'enseignement à distance à partir des supports proposés par les enseignants.

Pour la période du 25 mai au 3 juillet

votre enfant reprendra la classe selon les modalités définies ci-dessus.

votre enfant ne reprendra pas la classe, auquel cas vous vous engagez à poursuivre l'enseignement à distance à partir des supports proposés par les enseignants.